



le Lien de l'URCL

N° 9 - 17 mai 2016

Les retraités LCL, leur conjoint et toutes les personnes fiscalement à charge ont accès à l'ensemble des prestations proposées dans le catalogue du CCE-LCL à certaines dates et sous certaines conditions. Après plus de quarante ans de vie professionnelle et durant une période bien occupée par les petits enfants et/ou des engagements associatifs, nos retraités ont le droit comme les actifs à des périodes de repos bien méritées. Le CCE Vacances leur ouvre grand ses portes pour les accueillir, en groupe ou en individuel, dans ses maisons de vacances. Ils y bénéficient des conditions tarifaires identiques à celles des actifs. Une seule contrainte, s'ils ne sont pas accompagnés d'enfants en âge scolaire ils ne sont pas prioritaires durant les vacances scolaires. Veuillez [cliquer ici pour télécharger le catalogue CCE-LCL-Vacances-Seniors](#). Accédez directement au [site du CCE-LCL en cliquant ici](#).

Les numéros du Lien de l'URCL que vous auriez manqués sont accessibles [en cliquant ici](#).

Visitez régulièrement notre site internet: www.urcl-paris-idf.org et... n'hésitez pas à nous faire part de vos observations par mail à urcl-com@orange.fr.